

## **Effets économiques du paysage sur le développement régional: Illustration à partir d'une zone rurale française (le Pays de la Météorite)**

D. Vollet  
Cemagref  
24, avenue des Landais  
BP 50085, 63172 Aubière  
France

M. Guérin  
Cemagref  
Parc de Tourvoie  
BP 44, 92163 Antony  
France

### **Introduction**

Les liens entre le paysage et le développement régional relèvent de plusieurs angles d'analyse. Une partie importante de la littérature académique, issue pour une large part de l'économie de l'environnement, vise à estimer les valeurs d'usage voire d'existence du paysage. Dans ce type de travaux, les valeurs du paysage sont estimées par rapport aux demandes des touristes ou des résidents permanents sensibles à certaines caractéristiques (proximité de prairies, de points de vue sur un lac ...) dans leurs achats ou locations de biens immobiliers (Rambonilaza 2004). Des analyses coûts-avantages tentent ainsi de mettre en rapport les valeurs attribuées au paysage et les coûts propres à leur maintien en raison des contraintes imposées par les politiques publiques réglementaires qui tendent à le préserver (Garrod et Willis 1995). Toutefois, ces analyses négligent une partie des répercussions du paysage sur le développement régional dont celles liées à l'emploi. De façon générale, les analyses menées divergent sur l'ampleur et la généralisation géographique de ces incidences positives.

Ainsi, le rôle du paysage dans le développement régional est actuellement l'objet de controverses très vives. Des auteurs comme Polzin (2001) accordent au

paysage une valeur beaucoup plus sociale qu'économique. Inversement, selon Hewings (2001), les aménités paysagères représentent une opportunité de développement et une source d'emplois dans un grand nombre de cas en raison de l'existence d'une concurrence interrégionale forte. Rudzitis (2002) pour sa part n'envisage le paysage comme un facteur de développement que dans un nombre limité d'espaces ruraux particulièrement attractifs. Dans cet article, nous nous proposons de contribuer à ce débat en tentant d'apprécier les flux économiques engendrés par le paysage, puis en comparant l'origine des financements destinés au "paysage" et la localisation des retombées économiques du paysage. Nous pouvons en effet émettre l'hypothèse que les effets économiques du paysage seront d'autant plus pérennes que le paysage est financé et valorisé au niveau d'un même espace géographique.

Pour cela, il faut être en mesure, d'une part, de quantifier la localisation de l'impact économique des aménités paysagères, en termes de revenus ou d'emplois, et, d'autre part, d'estimer l'origine des financements et la nature des biens supports (destinés principalement à une population locale ou extérieure). Or, jusqu'à présent, très peu d'études d'économie régionale ont abordé le paysage sous l'angle de son impact économique. Nous proposons dans cet article de réaliser une telle démarche qui conduit à recomposer le circuit économique de constitution et de valorisation locales du paysage. Dans ce but, nous nous appuyons sur l'exemple d'une zone rurale française représentative des évolutions actuelles et caractérisée par un paysage rural relativement « ordinaire ». En effet, la zone étudiée comme la plus grande partie des espaces ruraux français se caractérisent par les trois éléments habituellement retenus pour désigner un paysage « ordinaire » (Dewarrat et al 2003) - l'absence de consensus sur la qualité de « paysage », des moyens disponibles pour étudier et planifier relativement limités et la faible acceptation par les acteurs locaux de mesures contraignantes.

### **Vers la conceptualisation d'un circuit économique du paysage**

#### **Définition du paysage, de ses enjeux et rappel des objectifs de la gestion paysagère**

Tant à l'échelon français qu'euro péen, le paysage est reconnu par les pouvoirs publics comme un élément important d'identité, de qualité de vie des populations, voire plus largement de développement économique.<sup>1</sup> La très grande diversité des paysages d'une région, d'un pays constitue un élément d'attractivité touristique et résidentielle, mais aussi de mise en valeur des produits comportant une certification d'origine géographique. Ainsi, les processus de spécification des produits

1. La Convention européenne du paysage, qui vise à harmoniser les politiques publiques dans ce domaine, insiste sur ces différents aspects.

s'appuient sur des facteurs difficilement reproductibles dans d'autres contextes productifs tels que le paysage (Pecqueur 2001). Certains auteurs (Cardebat et Figuet 2004) ont même estimé la valeur du paysage dans le prix de certains produits (les paysages en terrasse dans le vin de qualité).

Le paysage renvoie immédiatement pour chacun d'entre nous à des images concrètes emblématiques ou plus intimes. Selon la Convention européenne du paysage, il désigne « une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations ». Ainsi, la notion de paysage se réfère à la fois à des facteurs objectifs d'ordre matériel, fonctionnel et technique et à des facteurs plus subjectifs de nature immatérielle et résultant de la perception de chacun, fortement associés à des représentations culturelles.

Mais la question des représentations du paysage est traditionnellement l'objet de controverses entre spécialistes du paysage. Très schématiquement, on peut considérer que se confrontent plusieurs conceptions distinctes : esthétique, cognitive et une autre enfin qui cherche à associer représentation et approche matérielle du paysage.

Historiquement, l'acception du terme paysage est de nature esthétique. De nos jours se développe l'idée selon laquelle le paysage est interprété en comparaison à des canons esthétiques antérieurement acquis par les individus. La thèse de « l'artialisation » défendue par Roger (1998) insiste ainsi sur le rôle de la peinture mais aussi de la littérature, de la poésie, du cinéma dans la notoriété des paysages réputés mais aussi, plus généralement, dans la mise en place de références esthétiques préétablies à l'aune desquelles les individus apprécient les paysages, à travers leur expériences sensibles mais aussi leur connaissance. Une deuxième conception insiste sur la dimension cognitive du paysage (notamment Berque 1994). Dans ce cadre, la construction sociale de la qualité paysagère naît de la confrontation entre des visions esthétiques académiques, des références plus profanes et vernaculaires. Cette construction n'est pas spontanée et s'inscrit dans une logique de projet de développement territorial. C'est, en effet, la capacité du paysage à faire converger les visées de la population en termes de développement et d'aménagement du territoire qui sert de référence pour qualifier le paysage selon une conception inspirée par le constructivisme.

Citons enfin une troisième conception qui cherche à intégrer éléments matériels du paysage et leur perception individuelle voire collective à différents niveaux d'échelle. Cette démarche est adoptée par certains géographes dans le cadre de recherches recourant de manière plus ou moins sophistiquée à la formalisation et à la géomatique (Michelin 2000 ; Foltête 2004). Elle vise à décrire, de façon de plus en plus perfectionnée les dynamiques d'évolution du paysage. Cette conception évite généralement, par prudence, d'expliquer la liaison entre représentations et éléments matériels.

Les tentatives pour identifier des critères censés être objectifs ont conduit à insister sur le confort visuel (variable selon l'ouverture ou la fermeture du paysage), la régularité, la lisibilité (opposée à la confusion), la cohérence de l'ordonnancement (Fichesser et Dupuis 1996). Le fait de vouloir absolument présenter ces éléments « d'ambiance paysagère » comme des invariants neurophy-

siologiques, communs à tous les individus indépendamment des logiques de connaissance et de socialisation a été fortement contesté par des sociologues qui soulignent les fondements culturels de ces représentations. Les deux premières conceptions, en revanche, ne sont pas irréconciliables.

Mais si la première conception met l'accent sur les références académiques, la seconde insiste plus sur les processus d'apprentissage collectifs, la diversification des critères d'appréciation et leur caractère évolutif. Elle permet plus aisément d'intégrer l'existence de paysages « ordinaires »,<sup>2</sup> de comprendre leur construction sociale au fil du temps d'analyser le processus qui concourt à développer l'identité de nombreux territoires ruraux.

La gestion paysagère est souvent associée à d'autres objectifs distincts, par exemple le soutien au revenu agricole, l'insertion par le travail (dans le cas de l'utilisation d'entreprises d'insertion pour entretenir le paysage), le développement du tourisme, la protection de la faune et de la flore (dans le cas des politiques agri-environnementales, en particulier). Sous-produit des activités, le paysage apparaît ainsi souvent comme le co-produit d'autres politiques. La gestion du paysage cherche à atteindre un objectif de changement assez variable selon les cas. Trois niveaux d'objectifs de changement peuvent être distingués : conservation ou reconstruction d'une sorte « d'archéopaysage » (en référence à des « normes paysagères »<sup>3</sup> du début du 20<sup>ème</sup> siècle), accompagnement des principales modifications introduites dans le paysage par diverses infrastructures récemment construites, « l'anticipation planificatrice » (gestion du paysage comme un projet en fonction d'objectifs envisagés à moyen terme) et admettant des modifications qui résultent du développement économique (Donadieu 1995).

Sur ces bases, le paysage est mis en exergue comme un élément de différenciation des territoires. Celle-ci tient à la fois aux caractéristiques naturelles du paysage, aux capacités locales d'entretien, de reconstitution du paysage, mais également de valorisation par des activités d'accueil ou touristiques diverses.

### Constitution et valorisation du paysage : les deux éléments d'un circuit du paysage

Estimer l'impact économique du paysage sur une économie locale revient à apprécier au sein d'un circuit économique deux types de flux monétaires (voir figure 1) :

- des flux liés aux activités économiques constituant le paysage : celles émanant des agriculteurs, collectivités locales, entreprises de travaux paysagers
- des flux impliquant les activités touristiques, agricoles ou industrielles valorisant le paysage à des degrés très divers. Celles-ci cherchent à utiliser le paysage pour différencier leur offre ou comme un élément d'attractivité en utili-

2. Luginbhül (1989) distingue paysages élitaires et paysages ordinaires.

3. Mercier (2002) identifie trois dimensions inséparables de la norme paysagère : la finalité, la légitimité et l'efficacité. Par « norme paysagère », il faut entendre ici le caractère normatif des textes législatifs énonçant ce que devrait être cette norme (ce que Mercier appelle la « revendication paysagère »).

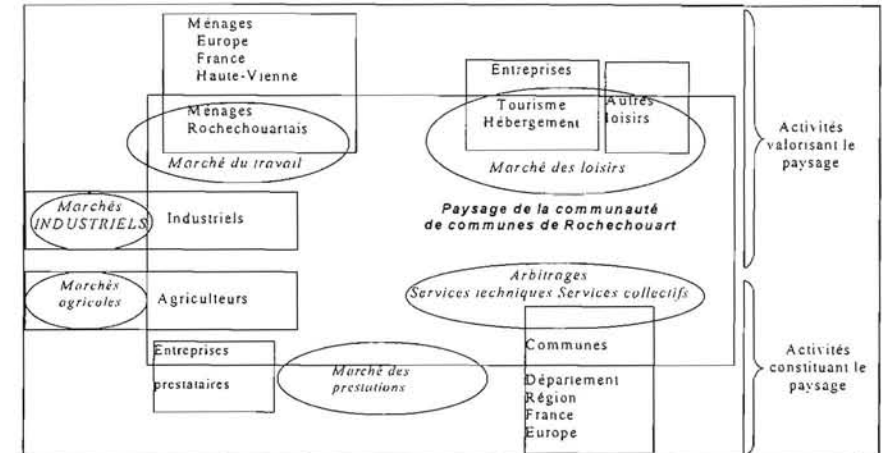


FIGURE 1 Représentation des acteurs et marchés autour du paysage dans la communauté de communes de Rochechouart (France)

sant une image ou une représentation (plus ou moins fictive) de paysage préservé.

Les flux monétaires impliqués dans le circuit économique du paysage dépendent des caractéristiques d'autres marchés. Ces marchés sont à la fois internes au territoire (marché des prestations de services paysagers, marché du travail) et externes (marchés agricoles, industriels, de services touristiques).

Cette première conceptualisation d'un circuit économique du paysage laisse apparaître deux caractéristiques principales :

- d'une part est mise en évidence la multiplicité des marchés et des agents écono-miques entretenant des liens avec le paysage (marchés des loisirs, marchés agricoles, marchés industriels, marchés des prestations de services auprès des collectivités locales) ;
- d'autre part, les activités contribuant à la constitution du paysage sont extrêmement localisées, tandis que les activités qui le valorisent sont plus mobiles et souvent situées en dehors du territoire qui accueille le paysage en jeu.

Par ailleurs, le circuit économique présenté ici ne vise pas à analyser la valeur ou le consentement à payer du consommateur par rapport au paysage.<sup>4</sup>

4. Ce type de démarche relève de l'économie de l'environnement, qui peut faire appel à différentes techniques (évaluation contingente, méthode des prix hédonistes, des coûts de transport) (Ramboilaza 2004).

## Les hypothèses de travail

Ces caractéristiques nous incitent à formuler des hypothèses que nous chercherons à tester grâce à la réalisation du circuit économique autour du paysage.

En raison des caractéristiques de bien public local du paysage, il existerait une double disjonction ou une absence de concordance entre flux de constitution et de valorisation du paysage :

- d'une part, entre territoires constituant le paysage et territoires en mesure de le valoriser ;
- d'autre part entre agents économiques constituant le paysage et ceux capables de la valoriser qui bénéficient de leurs retombées indirectes et induites.

La mise en évidence et la quantification de cette double disjonction peuvent avoir des conséquences importantes en termes de politique publique. D'abord, elle pourrait expliquer, pour partie, les difficultés de l'émergence du paysage en tant que ressource économique. Ensuite, le cas échéant, son analyse pourrait permettre d'explicitier les rôles respectifs de l'Etat et des collectivités locales dans les politiques paysagères.

## Le choix d'un territoire adapté aux hypothèses représentatif des espaces ruraux isolés français

La communauté de communes de Rochechouart, ou Pays de la Météorite, située dans le centre de la France répond à des conditions de représentativité de la zone par rapport aux espaces ruraux européens et d'intégration économique. Elle est située dans le département de la Haute-Vienne à une quarantaine de kilomètres de la métropole régionale (Limoges) au sein d'une région naturelle appelée « bocage limousin » (voir figure 2). C'est une zone de collines d'altitude faible (entre 400 et 500 mètres) située sur le socle cristallin du Massif Central où l'activité agricole principale est l'élevage extensif sur prairies naturelles et artificielles (voir photographies des figures A1 et A2 en annexe). La communauté de communes comprend 5 communes, soit 5670 habitants sur une superficie de 13 986 hectares. La densité est donc de l'ordre de 40 habitants au km<sup>2</sup> soit plus de la moitié de la moyenne française pour les espaces ruraux. La zone est marquée par une disparité importante entre la petite ville de Rochechouart (environ 4000 habitants) et les communes rurales environnantes faiblement peuplées (entre 200 et 300 habitants en moyenne). L'évolution de l'emploi est globalement négative (diminution de l'ordre de 10 % de l'emploi entre 1990 et 1999). Toutefois, l'agriculture et l'industrie se maintiennent relativement bien puisque ces deux secteurs représentent respectivement environ 10 et 30 % des actifs. L'activité touristique reste modeste mais non négligeable (4 hôtels, un camping et de nombreux gîtes).

Le paysage peut être qualifié « d'ordinaire » (Dewarrat et al 2003). Il existe quelques éléments de petit patrimoine (ponts, fontaines notamment : voir photo-

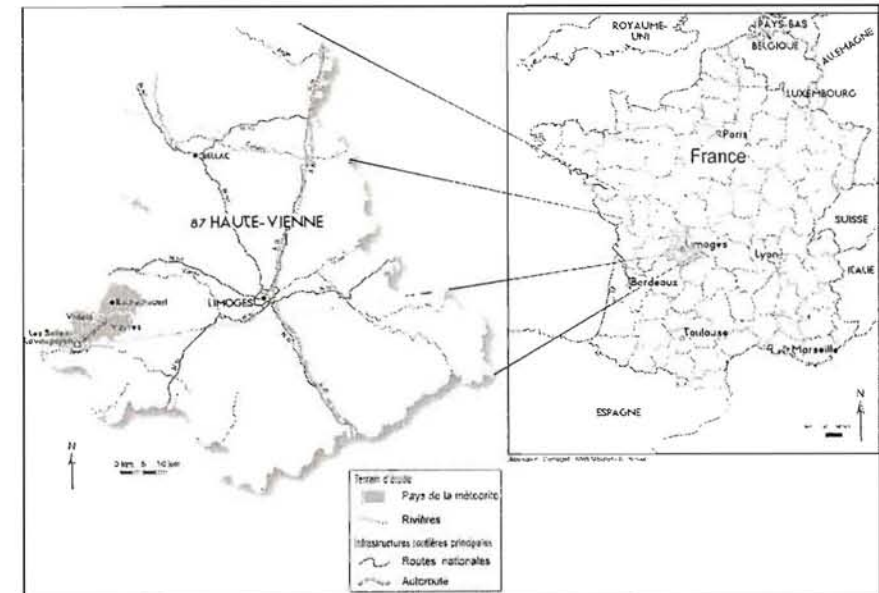


FIGURE 2 Localisation du terrain d'étude

graphie de la figure A3 en annexe) Les autres facteurs d'attraction touristique (châteaux, églises) ne présentent aucun caractère exceptionnel par rapport à ceux d'autres territoires ruraux comparables. Il semble difficile d'affirmer qu'il existe un consensus sur la qualité de « paysage » (Pays Ouest Limousin 2004).<sup>5</sup> Les moyens disponibles pour aménager le paysage restent limités comme en atteste le bilan des actions réalisées dans le cadre de cette étude (voir dernière partie). Enfin, les acteurs locaux demeurent peu disposés à accepter des mesures contraignantes (cf. le faible succès rencontré par les mesures agro-environnementales auprès des agriculteurs locaux).

Elle correspond à une zone de chalandise et de déplacement domicile-travail relativement intégrée de près de 6000 habitants. En définitive, le paysage de Rochechouart, caractéristique du bocage limousin, est généralement reconnu comme très agréable, mais dénué d'un caractère très typé.

5. Par exemple, le diagnostic habitat réalisé en 2004 s'est fixé comme objectif « d'évaluer l'enjeu de la réhabilitation du patrimoine bâti traditionnel pour l'identité et la valorisation du cadre paysager local ».

## Estimation de l'impact économique du paysage

### La démarche générale retenue

#### *Flux de constitution*

Un bilan de l'ensemble des actions volontaristes des différentes communes et de l'organisation intercommunale visant à entretenir ou créer du paysage a été établi. Ces actions se traduisent en termes d'emplois et d'achats de matériaux ou des prestations de services. L'analyse de ces achats a été détaillée facture par facture afin de localiser les dépenses.

En ce qui concerne la production de paysage par les agriculteurs ou les propriétaires forestiers, elle semble plus le fruit d'externalités à la production agricole ou sylvicole qu'une véritable prestation de services donnant lieu à des échanges marchands. Pour cette raison, n'ont été intégrées aux flux de constitution du paysage uniquement les aides publiques intégrant explicitement un entretien de l'espace (aides spécifiques attribuées dans le cadre du deuxième pilier de la Politique Agricole Commune : voir encadré 1). Les aides destinées uniquement au soutien aux productions agricoles ont été écartées (premier pilier de la PAC). Un bilan de ces aides a été établi à partir d'un dépouillement exhaustif des dossiers d'aides auprès des services locaux du ministère français de l'agriculture.

#### Encadré 1 : Principales caractéristiques de la Politique Agricole Commune

Le « premier pilier » de la PAC concerne le soutien aux revenus des producteurs et à la régulation des marchés. Depuis 1999, ont été rassemblées sous le nom de « deuxième pilier » (intitulé aussi « développement rural »), les mesures « d'accompagnement de la PAC » (mesures agro-environnementales, pré-retraites, installation, modernisation, indemnités de compensation des handicaps naturels, formation, reboisements, investissements pour la transformation des produits). Le second pilier poursuit ainsi une politique d'amélioration des structures d'exploitation, développée en France dès le début des années soixante et développe des dispositifs tournés vers la diversification et l'optimisation des effets sur l'environnement (apparus dans les années 80). Il représente actuellement environ 10 % du budget de l'Union Européenne.

#### *Flux de valorisation*

a) Un impact direct du paysage apprécié à partir d'enquêtes

Quatre principales catégories d'agents sont en mesure de valoriser le paysage :

- les collectivités locales : la commune de Rochechouart gère un camping. L'analyse du budget communal a révélé le revenu et les frais occasionnés par celui-ci ;
- les agriculteurs : Ils peuvent développer des activités de diversification (gîtes,

- vente directe, tables d'hôtes) valorisant pour partie le cadre naturel. Un recensement exhaustif des agriculteurs impliqués a été établi ;
- les activités industrielles : Certaines d'entre elles peuvent se servir de l'image de marque du pays (et donc pour partie du paysage) pour vendre leurs productions ;
- les activités tertiaires : Des commerces et services peuvent se développer par le biais de la demande touristique ou des résidents permanents attirés par la qualité paysagère locale.

Cette préférence pour le paysage est particulièrement difficile à apprécier. Aussi, proposons-nous d'estimer cette préférence à partir d'une méthode utilisée dans les enquêtes notamment en économie de l'environnement : les préférences révélées. Celles-ci sont issues d'informations sur les motivations effectives de visites (s'il s'agit de touristes) ou d'installations (s'il s'agit de migrants alternants ou de migrations de retraités).

Les retombées directes du paysage sur les trois catégories d'agents impliqués dans la valorisation du paysage (activités agricoles, industrielles et touristiques) ont été estimées grâce à des enquêtes. Réalisées directement auprès des établissements installés sur le territoire étudié, ces investigations ont visé à déterminer la sensibilité de leur clientèle par rapport au paysage (Mignot et Péguy 1999). Des enquêtes exhaustives ont été menées pour tous les établissements d'au moins 20 salariés et pour les établissements d'effectifs inférieurs à 20 salariés potentiellement concernés par le paysage (commerces et services aux particuliers). Pour les autres, nous n'avons pas réalisé d'enquêtes auprès des établissements relevant d'activités a priori très peu concernées par le paysage à dire d'experts (activités financières). Les questionnaires ont été remplis par enquêtes directes. Ils comprenaient surtout des rubriques relatives aux caractéristiques de l'établissement, le rôle du paysage pour la localisation de l'entreprise, la sensibilité de la clientèle aux caractéristiques locales (dont le paysage<sup>6</sup>) et aux principales caractéristiques des dépenses (volume, type et localisation).

b) Des financements publics destinés à constituer le paysage d'origine très variée

Parmi les activités constituant le paysage, les communes occupent une place importante. Les financements destinés à constituer le paysage sont d'origines très diverses : Union Européenne, Etat, Région, Département, Communauté de communes. Les financements communaux destinés au paysage ont été observés sur deux périodes de trois ans afin d'écarter les évolutions (89-90-91 et 98-99-2000). Les dépenses ont été classées par type de support en distinguant les supports selon leur morphologie conformément à la classification établie par Aznar et al (2002) :

6. La question posée était ouverte afin de ne pas susciter de réponses entachées de biais de conformisme.

- agglomération : bâtiment public, espace communal, espaces verts
- éléments ponctuels : sites, voirie
- espaces de circulation : voies et chemins, chemins de randonnée
- espaces naturels : eau (plans d'eau, berges).

*Estimation des impacts indirects et induits du paysage par un multiplicateur hybride entre théorie keynésienne et de la base économique*

a) Un modèle hybride entre multiplicateur keynésien et de la base économique adapté aux activités impliquées dans la valorisation et la constitution de paysage

Le multiplicateur initialement conçu par Wilson et Raymond (1973), puis perfectionné par un certain nombre d'autres auteurs (Rioux et Schofield 1990 ; Dion 1987), représente un modèle hybride entre modèles keynésiens et de la base. Ce modèle a été retenu, car il présente l'avantage majeur de différencier le comportement des agents économiques étudiés (ici les agents économiques impliqués dans la valorisation ou la constitution du paysage, les étudiants chez Dion 1987, une base militaire chez Rioux et Schofield 1990) par la première itération, de l'ensemble de l'économie impliqué par la suite. Il est donc particulièrement adapté pour mesurer l'impact d'un ensemble d'activités (celles impliquées dans le paysage) sur l'économie locale. En différenciant différents types d'activités basiques, cette formulation du multiplicateur permet de dépasser une critique fréquemment adressée au modèle de la base

*« The export sector is likely to consist of a number of very different industries with the effect of a change in the exports of these industries having quite different consequences for regional growth and development » (Trendle 2001 : 356).*

Ayant opté pour un multiplicateur mixte entre théorie de la base et théorie keynésienne, nous pouvons proposer une première conceptualisation d'un circuit économique régional du paysage basé sur une vision dichotomique de l'économie régionale (figure 3). Les activités motrices ou basiques répondent à une demande externe, tandis que les activités non basiques ou induites satisfont la demande locale (Vollet 1998). En fait, cette conceptualisation repose sur une théorie accordant à la demande externe un rôle primordial au niveau local, négligeant ainsi d'autres facteurs comme l'investissement ou la consommation. Les activités motrices (qu'elles soient ou non liées au paysage) suscitent plus ou moins d'emplois induits selon leurs propensions à susciter localement des consommations intermédiaires et selon le volume de salaires versés localement. Les activités motrices ont été séparées en deux catégories : les activités basiques non liées au paysage et celles « concernées » par le paysage, c'est-à-dire :

- les activités basiques constituant le paysage : agriculteurs, prestations de services paysagers réalisées dans le secteur public ou privé ;

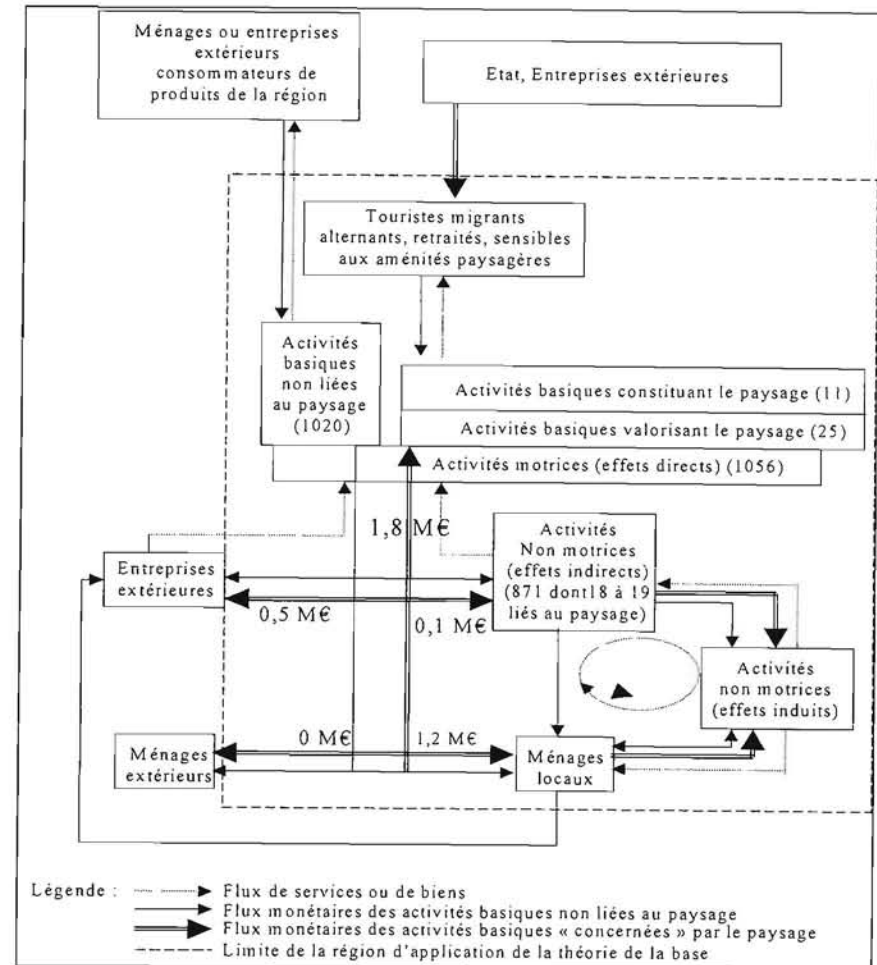


FIGURE 3 : Circuit économique régional du paysage du Pays de la Meteorite (France)

- les activités basiques valorisant le paysage à partir d'une demande externe émanant de touristes ou de résidents permanents (migrants alternants, retraités) "sensibles" aux aménités paysagères.

Dans les économies régionales faiblement intégrées, la première vague de dépenses est déterminante en raison de l'importance des fuites. Une démarche en deux étapes correspondant à l'estimation des deux propensions à dépenser localement est donc nécessaire. La première propension correspond à la première vague de dépenses. La seconde propension correspond aux vagues suivantes de dépenses, d'ampleur beaucoup plus limitée.

Le multiplicateur est dérivé de l'expression suivante qui définit l'impact d'une injection de dépenses dans l'économie locale comme la somme du revenu local

supplémentaire créé à chaque vague du processus du multiplicateur :

$$Y = X + m_1X + m_1m_2X + m_1m_2^2X + \dots + m_1m_2^nX \quad (1)$$

où

- $Y$  = l'impact en termes de revenu sur l'économie locale (d'une catégorie d'agents, ici ceux impliqués dans le paysage) ;  
 $X$  = l'injection de dépenses initiales comptabilisée comme revenu dans l'économie locale ;  
 $m_1$  = la proportion de  $X$  qui constitue à la première vague de dépenses la valeur ajoutée locale ;  
 $m_2$  = la propension à consommer localement pour les vagues suivantes de dépenses.

L'équation (1) peut être réécrite de la façon suivante (Rioux and Schofield 1990: 51) :

$$K_r = \frac{1 - m_2 + m_1}{1 - m_2} \quad (2)$$

où

- $m_1$  = propension à dépenser localement des agents pour la première vague de dépenses (estimée avec un modèle keynésien) ;  
 $m_2$  = propension à dépenser localement pour les vagues suivantes de dépenses (estimée avec la théorie de la base).

Comme dans le cas des analyses d'impact concernant une université (Wilson et Raymond 1973) ou une base militaire (Rioux et Schofield 1990), cette spécification est très adaptée à l'analyse d'impact des activités impliquées dans le paysage. En effet, les activités constituant le paysage sont principalement engendrées par des agriculteurs ou des collectivités locales tandis que celles valorisant le paysage sont essentiellement des activités tertiaires voire secondaires. Les comportements de dépenses de ces agents économiques étant extrêmement différents, il est donc important de les différencier pour estimer leur impact économique.

b) Estimation de la propension à consommer localement correspondant à la première vague de dépenses ( $m_1$ )

Nous avons choisi d'estimer la propension à dépenser localement correspondant à la première vague de dépenses par enquête selon la même procédure que celle

retenue pour les impacts directs.

Pour estimer la propension  $m_1$ , deux ratios doivent être calculés (Wilson et Raymond 1973). D'abord, le pourcentage des dépenses liées au paysage à l'intérieur de l'économie locale est estimé pour chaque catégorie de dépenses (commerces, services, ...). Ensuite, la part de la valeur ajoutée locale est estimée pour chaque catégorie de dépenses. Le ratio salaires sur ventes est généralement retenu comme approximation (Rioux et Schofield 1990).

Soit

- $a_{ij}$  = pourcentage des dépenses liées au paysage dans l'économie locale pour la catégorie  $i$  d'activité (exemple : collectivités locales, agriculteurs, ...) et le secteur  $j$  de dépenses (exemple : commerce, service, ...)  
 $d_{ij}$  = Dépenses locales pour la catégorie  $i$  d'activité et le secteur  $j$  de dépenses  
 $D_i$  = Dépenses totales pour la catégorie  $i$  d'activité  
 $b_j$  = ratio salaires sur ventes pour le secteur  $j$   
 $S_j$  = Salaires totaux du secteur  $j$   
 $VE_j$  = Ventes du secteur  $j$

D'où les relations suivantes :

$$a_{ij} = \frac{d_{ij}}{D_i} \quad (3)$$

$$b_j = \frac{S_j}{VE_j} \quad (4)$$

L'estimation de  $m_1$  est réalisée pour chaque catégorie d'activité impliquée dans le paysage :

$$m_{1i} = \sum_j a_{ij} b_j \quad (5)$$

c) Estimation de la propension à dépenser localement pour les vagues suivantes de dépenses ( $m_2$ )

La seconde propension,  $m_2$ , est estimée à partir de la théorie de la base économique. Celle-ci divise les activités régionales en deux composantes : les activités basiques répondant à une demande externe et activités non basiques satisfaisant une demande locale. Exprimée en termes d'emplois, la formulation élémentaire de

la propension à dépenser localement ( $m_2$ ) s'exprime de la façon suivante :

$$m_2 = \frac{\text{Emplois non basiques}}{\text{Emplois totaux}} \quad (6)$$

L'estimation des secteurs basiques et non basiques peut être réalisée par différentes techniques (besoin minimal, coefficient de localisation, affectation a priori).<sup>7</sup> La méthode directe par enquête a été retenue en raison de la nécessité de recueillir auprès des entreprises un certain nombre de données tant quantitatives que qualitatives (liées à l'analyse de leur sensibilité par rapport au paysage). Nous avons retenu :

- la méthode par affectation a priori (l'agriculture étant considérée comme un secteur basique) ; Cette démarche n'a pas été appliquée sur la totalité des secteurs mais seulement sur ceux dont le caractère basique ou non basique paraît indiscutable (comme l'agriculture dans notre étude). Des techniques directes ou indirectes sont réservées aux secteurs pouvant répondre à la fois à une demande basique ou non basique.
- des enquêtes pour les autres secteurs (cf. précédemment).

#### d) Estimation des effets directs, indirects et induits

Le total des emplois (en Equivalents Temps Plein) directs ( $ETP_i$ ) est ensuite multiplié par le multiplicateur ( $K_r$ ) pour obtenir le total de l'impact direct, indirect et induit ( $I$ ) :

$$I = ETP_i K_r \quad (7)$$

#### Des effets multiplicateurs nettement différenciés selon les secteurs

L'estimation des effets multiplicateurs spécifiques par secteur est riche d'enseignements. Il existe de fortes différences intersectorielles dans les effets multiplicateurs. Les activités industrielles sont celles pour lesquelles ils sont les plus faibles (tableau 1). En effet, l'approvisionnement en matières premières et consommations intermédiaires est pour sa plus grande partie réalisé à l'extérieur de la zone. En revanche, les activités tertiaires valorisant le paysage et les dépenses des

7. Pour une présentation détaillée de la théorie de la base, on se rapportera utilement à Vollet et Dion 2001.

**TABLEAU 1** Estimation des effets multiplicateurs spécifiques par secteur

	$m_1$	$m_2$	Effet multiplicateur ( $K_r$ )
Activités industrielles (valorisation)	0,00001		1,0002
Activités tertiaires (valorisation)	0,1893	0,45	1,345
Collectivités locales (constitution)	0,0302		1,055

collectivités locales ont des effets multiplicateurs beaucoup plus forts (bien que relativement faibles par rapport à d'autres zones similaires) (Vollet et Dion 2001). Il est de l'ordre de 1,3 pour les activités tertiaires de valorisation du paysage, contrairement aux activités de constitution où il est nettement plus faible (environ 1,1). Il s'explique certes par un approvisionnement local plus élevé mais surtout par une plus forte proportion de salaires versés localement par rapport au chiffre d'affaires total.

#### Une faible valorisation locale du paysage

Nous avons établi un bilan des entreprises locales dont l'activité est influencée par le paysage. Le total des effets directs attribuables au paysage s'élève dans la communauté de communes de Rochechouart à 36 emplois basiques liés au paysage, sur environ 2000 actifs que compte la zone (soit 1,8 % de l'emploi total). Parmi ces 36 emplois, seuls 11 contribuent aux flux de constitution du paysage, dont la plupart se situe au niveau communal. En ce qui concerne les activités de valorisation du paysage, l'estimation est de 25 emplois. Au total (c'est-à-dire effets multiplicateurs inclus), le paysage est donc une source d'emplois, certes encore limitée, et dont le potentiel de développement reste difficile à cerner. En effet, seule environ 2% de la population active travaille directement pour sa constitution ou pour sa valorisation.

En définitive, outre une estimation des effets directs et induits du paysage (toujours dépendante des limites des méthodes utilisées), notre approche met en exergue deux faits majeurs :

- D'une part, comme nous en avons émis l'hypothèse, il semble qu'il y ait une double disjonction en ce qui concerne les flux économiques impliqués dans le paysage. En effet, les agents publics (collectivités locales) comme privés (agriculteurs) qui participent à la constitution du paysage le valorisent dans de très mauvaises conditions. L'exemple des agriculteurs est très révélateur. Alors que la plus grande partie de l'espace rural est entretenu par des agriculteurs de façon directe (environ 753 000 Keuros : voir tableau 2) et surtout indirecte via les financements de la PAC (voir description de la zone et de la PAC dans l'encadré 1), aucun d'entre eux ne le valorise grâce à des



**TABLEAU 2 Flux monétaires liés au paysage (préférences révélées) dans la communauté de communes de Rochechouart (2000)**

Montants exprimés en €	Injections brutes		Total injections brutes	Injections nettes		Total injections nettes	Emplois moteurs liés au paysage	
	Consommations intermédiaires	salaires		Consommations intermédiaires	salaires			
1) Flux de constitution								
Collectivités locales	597498	109763	707261	86908	109763	196671	10	
Agriculteurs	0	753332	753332	0	753332	753332	1	
2) Flux de valorisation								
Collectivités locales	25526	0	25526	22492	0	22492		
Agriculteurs	0	0	0	0	0	0	0	
Industrie	0	0	0	0	0	0	0	
Tertiaire	43750	312500	356250	37500	312500	350000	25	
<b>Total</b>	<b>666774</b>	<b>1175595</b>	<b>1842369</b>	<b>146900</b>	<b>1175595</b>	<b>1322495</b>	<b>36</b>	
							Fuites CI (Consommations intermédiaires)	519874
							Fuites salaires	0

activités touristiques (toutes gérées par des non agriculteurs) ou d'accueil à la ferme (voir l'absence de flux financiers liés à la valorisation agricole du paysage dans le tableau 2).

D'autre part, le territoire sur lequel se constitue la ressource paysagère bénéficie relativement peu de ses retombées, certes directes, mais surtout indirectes et induites. Ce constat peut, d'une part, expliquer, pour partie, les difficultés des acteurs locaux à percevoir le paysage comme un enjeu pour le développement de leur territoire. Plus globalement, à terme, il peut remettre en cause l'idée selon laquelle le paysage constitue une ressource contribuant au développement régional. En effet, bien que sur les dix dernières années, les fonds affectés par les collectivités locales à la création ou la transformation de paysage aient augmenté, celles-ci risquent d'être de plus en plus réticentes à poursuivre leurs efforts pour au moins deux raisons :

- les retombées positives directes sur le budget communal sont très limitées : Les seules rentrées financières liés pour partie au paysage dans le budget

- communal sont réduites (taxe de séjour<sup>8</sup> et locations au camping communal). les retombées indirectes sur l'économie locale sont également réduites.

En fait, une partie importante des retombées des actions volontaristes en faveur du paysage est située à l'extérieur du territoire (à hauteur d'environ un tiers, soit 0,5 million d'euros sur les 1,8 million d'injection brute liée au paysage : voir tableau 2 et figure 3). Ce constat conduit à insister sur deux considérations relatives aux initiatives en faveur du paysage et d'échelle d'action.

D'une part, il paraît nécessaire pour les acteurs du territoire d'assurer une meilleure conjonction entre les flux de constitution et les flux de valorisation du paysage. (p.ex. développer l'accueil à la ferme, la vente directe, améliorer des capacités d'accueil des structures communales). D'autre part, il paraît nécessaire de concevoir et de mettre en œuvre un certain nombre d'actions en faveur du paysage à une échelle plus large (le pays ou le parc naturel, mais aussi l'Etat).

### **Paysage, action publique et développement des territoires : La question du niveau pertinent d'action sur l'offre de biens publics localisés**

En près de dix ans, les financements publics utilisés par les communes et destinés à la constitution du paysage ont fortement progressé comme le confirment également d'autres études locales pionnières en ce domaine (Aznar et al 2002). Toutes origines de financements confondues, ils ont été multipliés par près de deux fois et demie (tableau 3). Malgré les difficultés pour repérer l'origine des financements (surtout sur la deuxième période<sup>9</sup>), certaines évolutions sont assez nettes. Ainsi, trois acteurs nouveaux sont apparus en matière de constitution de paysage. Le premier est un acteur local : il s'agit de la communauté de communes, qui a pris conscience de l'importance de cet enjeu local. Sa participation, bien que limitée (5 % du total des dépenses consacrées au paysage), est cependant révélatrice d'une perception nouvelle de l'enjeu paysager. Les deux autres sont la Région et l'Etat. Au total, ces deux sources de financement extra-locales représentent plus de 10 % des financements accordés pour la constitution de paysage sur la seconde période.<sup>10</sup>

L'évolution de l'origine des financements, ainsi que celle de leur volume, est un premier indicateur de l'attention accordée à la ressource paysagère. On peut également s'intéresser à la pertinence des financements selon la nature des biens supports des paysages, c'est-à-dire des éléments matériels qui servent de substrats

8. En France, le taux de la taxe de séjour est décidée chaque année par le Conseil municipal. Il s'applique à tous les résidents non permanents de la commune.

9. Les financements dont l'origine n'a pas pu être repérée représentent 58 % du total sur la seconde période (tableau 3).

10. La diminution apparente des financements accordés par le département est en fait liée à la difficulté de les repérer sur la seconde période. En réalité, une très grande majorité des financements autres sont d'origine départementale au cours de la seconde période.

**TABLEAU 3** Evolution des financements de constitution du paysage du pays des météorites (en KF)

Origine des financements	Période 1 : 89-90-91		Période 2 : 98-99-2000	
	financements	% dépenses	financements	% dépenses
Financements UE	0	0%	0	0%
Financements Etat	0	0%	60563	6%
Financements Région	0	0%	44844	5%
Financements département	326950	85%	259077	26%
Financements CC	0	0%	50292	5%
Financements autres	59087	15%	568949	58%
Total	386037	100%	930829	100%

au paysage (Aznar 2002). Comme nous l'avons précédemment mentionné, on peut en effet supposer que l'aire de la collecte des financements sera d'autant plus adaptée que les effets de débordement sont limités. En tout rigueur, l'origine du public consommant du paysage et le bassin de collecte des ressources permettant de financer la constitution du paysage doivent être en adéquation. Ainsi, si les usagers du bien public local sont originaires de la région, il paraît rationnel que les financements de l'entretien du paysage aient pour une bonne part une provenance régionale.

Deux biens supports se caractérisent par une origine essentiellement nationale voire régionale des consommateurs des services paysagers : ce sont les chemins de randonnée et l'entretien des sites remarquables. Les chemins de randonnée sont entretenus pour plus de 80 % par des financements départementaux et d'Etat. Le niveau local ne finance qu'un peu moins de 20 % de l'entretien des chemins et ne s'implique pas dans celui des sites remarquables. A l'inverse, les voies et réseaux essentiellement utilisés par des consommateurs locaux sont financés à près de 90 % par le niveau local.

Sur les 60564 KF de services paysagers financés par le niveau national, 67 % (soit 40 839 KF) concernent des services consommés essentiellement par des consommateurs extérieurs à la zone étudiée (chemins de randonnée et sites remarquables). En ce qui concerne le niveau régional, il est plus difficile d'en tirer des conclusions. En effet, les financements régionaux sont destinés essentiellement à la voirie et aux bâtiments publics, utilisés à la fois par les consommateurs locaux et extérieurs. Les financements départementaux sont voués à hauteur de 20 % (sur la seconde période) à 30 % (sur la première période) pour des services paysagers de dimension nationale.

Cette localisation des ressources de constitution du paysage fournit un certain nombre d'éléments sur la plus ou moins grande concordance entre zone d'usage du paysage et aire de financement. Une analyse fondée sur l'économie publique locale (qui se situe au carrefour de l'économie publique et de l'économie spatiale) est en mesure de fournir un certain nombre de prescriptions sur la nature des activités susceptibles d'être gérées au niveau central ou local dans une double

**TABLEAU 4** Répartition des financements publics de constitution du paysage sur le Pays de la Météorite selon le type de bien support : Période 2 : 98-99-2000 (entre parenthèses période 1 : 89-90-91) en KF.

Origine des financements	Origine principale des consommateurs								Total
	Nationale		" Locale " (régionale, départementale)						
	Entretien berges	Chem. de randonnée	Sites	Bâtiments publics	Voies et réseaux	Voirie	Espace communal	Esp. verts	
Etat	--	26022	14817	4258	--	11065	--	4402	6 %
Région	--	--	--	18241	--	26603	--	--	3
Département	(51475)	39651	10 000 (45375)	32503 (60121)	20673 (76105)	115206 (93874)	--	41043	24 (85%)
Communauté de communes	--	15333	--	--	32869	2090	--	--	5
Autres	--	--	(26501)	--	491167 (32586)	1623	76160	--	61 (15)
Total	(51475)	81007	24817 (71876)	55002 (60121)	544709 (108691)	156587 (93874)	76160	45445	928724
%	(13 %)	8 %	3 % (19 %)	6 % (16%)	55 % (28 %)	16 % (24 %)	8 %	5 %	100 %

perspective d'efficacité et d'équité. Selon Van Eecke (1999), la notion de bien public continue d'asseoir l'analyse de la répartition des compétences entre les différents niveaux institutionnels. La théorie économique peut effectivement fournir une grille de lecture critique et normative à l'ensemble des éléments constitutifs du processus de décentralisation. Par ailleurs, comme le souligne Marchand (1999 : 8) : « Evoquer la décentralisation, c'est évoquer et analyser le rôle des collectivités locales au cœur du circuit économique ».

En ce qui concerne le paysage, plusieurs arguments sont généralement employés pour justifier une offre décentralisée de services d'entretien paysager (entendus au sens de la socio-économie des services, c'est-à-dire donnant lieu à une co-production de services sur un bien-support entre un bénéficiaire et un prestataire (Aznar et Perrier-Cornet 2004). En fait, les arguments économiques se mêlent souvent à des considérations politiques et institutionnelles.

Un premier argument invoque la taille<sup>11</sup> du bien public en raison de ses caractéristiques physiques. On peut estimer en effet que le paysage constitue un bien public localisé. Un deuxième argument porte sur les conditions de constitution du paysage. Celle-ci nécessite une coordination entre les nombreux agents qui entrent en jeu. Dans ce but, le processus *bottom-up* (Dafflon 1992), ou de développement endogène, peut être considéré comme particulièrement efficace, notamment en raison de l'existence supposée de potentialités locales inexploitées.

Dans le cas du paysage, l'hétérogénéité des préférences des agents (ici pour des paysages bocagers, ailleurs, pour des paysages de montagne ou forestiers, ...) et la dispersion des informations militeraient donc intuitivement en faveur

11. Par taille du bien public, il faut entendre son étendue géographique.

d'actions menées localement à petite échelle et gérées par le biais d'une offre décentralisée. Mais les arguments traditionnels du fédéralisme financier en faveur de la décentralisation ne paraissent guère convaincant en faveur du paysage.<sup>12</sup> En effet, il existe rarement une adéquation entre la localisation du paysage et celle des demandeurs les plus nombreux. Ce décalage entre l'aire de concernement et la localisation du paysage rend logique le recours à des ressources extérieures pour financer son entretien. De plus, une offre décentralisée ne pourra améliorer le niveau de satisfaction que s'il n'existe pas d'économies d'échelle ni d'effets de débordement dans la production, la consommation et le financement des services paysagers. Or, même si les économies d'échelle restent limitées dans ce secteur malgré une possible mécanisation, il s'agit souvent de prestations spécifiques sujettes à de forts effets de débordement.

L'existence d'effets de débordement, que nous avons largement démontrée précédemment, légitime donc une action du niveau central en faveur du paysage. Cependant, les éléments factuels les plus fréquemment avancés considèrent « le paysage » dans sa globalité, toutes catégories de services environnementaux confondus. En fait, l'argument d'une efficacité accrue d'une offre décentralisée de services paysagers ne semble valable que pour les services très faiblement sujets à la fois aux économies d'échelle et aux effets de débordement (du type entretien des bourgs dans une zone périurbaine). En revanche, les services paysagers soumis à des effets de débordement évidents (entretien des sentiers de randonnée dans une zone rurale isolée touristique) relèvent davantage d'une prise en charge au niveau central. L'argument d'une meilleure efficacité économique d'une prise en charge locale des services paysagers mérite d'être fortement nuancé en regard des résultats obtenus ici. Ce résultat concernant les services paysagers est, d'ailleurs, largement partagé avec un grand nombre d'activités impliquées dans le développement durable des territoires (Laganier et al 2002).

## Conclusion

Les enseignements de notre démarche encore largement exploratoire sont évidemment à considérer avec prudence compte tenu du nombre limité de cas sur lequel nous nous appuyons, même si le caractère « ordinaire » du paysage de la zone rurale française se prête à une certaine généralisation.

Dans le cas étudié, l'impact direct, indirect et induit du paysage reste limité (autour de 2 % de la part des emplois locaux). Ces investigations montrent également les difficultés à assurer localement la valorisation économique du paysage. Les agents (notamment les agriculteurs) qui concourent à constituer le paysage bénéficient rarement des flux de valorisation. Plus globalement cette valorisation bénéficie peu aux acteurs économiques (hébergeurs ou restaurateurs par exemple) situés sur le territoire concerné par l'ensemble paysager considéré car les fuites

12. Rappelons que selon le théorème de la décentralisation de Oates : « l'offre décentralisée d'un service public local est plus efficace, à coûts d'information donnés, qu'une offre centralisée car elle permet la prise en compte des disparités locales de préférences concernant les services publics locaux » (Derycke et Gilbert 1988).

sont importantes.

Nos observations illustrent le rôle réel mais modeste du paysage dans le développement économique. Cependant, elles ne permettent pas de conclure si les frais pour la constitution du paysage sont plus opportuns que d'autres choix de développement. Seules des analyses coûts-avantages permettraient de statuer.

D'autre part, en termes d'échelle pertinente de gestion d'un bien public localisé comme le paysage, plusieurs réponses peuvent être apportées. Les investigations menées ici afin de concevoir un circuit économique du paysage montrent d'abord que les agents économiques qui constituent majoritairement le paysage (agriculteurs, collectivités locales) le valorisent dans de mauvaises conditions. Ensuite, les retombées locales du paysage paraissent limitées (le faible degré d'intégration de l'économie locale n'expliquant que partiellement ce résultat). La pérennité de la ressource paysagère impose probablement que les zones géographiques qui contribuent à constituer le paysage puissent bénéficier d'une partie non négligeable des retombées économiques. Dans ces conditions, le rôle des institutions relais situées à un niveau pluri-cantonal (de type parc naturel) est primordial.

En raison de son statut de bien public local, le circuit économique élaboré sur Rochechouart montre que flux de constitution et de valorisation du paysage d'une part ne sont pas localisés de la même façon, d'autre part, ne bénéficient pas aux mêmes agents. Ces conclusions expliquent pour partie les difficultés de certains acteurs locaux à percevoir le paysage comme une ressource (outre la relative faiblesse de la " demande " extérieure). A moyen terme, la pérennité du paysage comme ressource économique pourrait être compromise, sauf si les effets de débordements dans la consommation et la production de paysage peuvent être limités.

Pour juguler ces risques de déperdition, il semble nécessaire, d'une part, que les agents économiques qui constituent le paysage soient en mesure de le valoriser, et d'autre part, que les actions en faveur du paysage soient conçues et financées pour partie à un niveau plus important que le niveau intercommunal (parc naturel, département, région, Etat). Cette dernière remarque concerne plus particulièrement les biens supports d'envergure nationale (chemins de grande randonnée, sites particulièrement remarquables), comme c'est déjà actuellement parfois le cas.

## Référence

- Aznar, O. 2002. *Services environnementaux et espaces ruraux, une approche pour l'économie des services*. Dijon : Thèse d'économie.
- Aznar, O., M. Berriet-Sollic et M. Guérin. 2002. « Caractérisation économique de l'intervention publique locale dans les services environnementaux ». *Economie et société*, 7: 1041-1064.
- Aznar, O. et P. Perrier-Cornet. 2004. « The Production of Environmental Services in Rural Areas: Institutional Sectors and Proximities ». *International Journal of Sustainable Development*, 7 (3): 257-272.
- Berque, A. 1994. « Paysage, milieu histoire ». *Cinq propositions pour une*

- théorie du paysage*. Paris: Champ Vallon, pp. 13-30.
- Cardebat, J.M. et J.M. Figuet. 2004. « What explains Bordeaux Wine Prices ? » *Applied Economics Letters*, 11 (5) : 93-296.
- Dafflon, B. 1992. « The assignment of functions to decentralized governments from theory to practice ». *Environment and Planning*, 10: 17-28.
- Derycke, P.-H. et G. Gilbert. 1998. *Économie publique locale*. Paris : Economica.
- Dewarrat, J.-P., R. Quincerot, M. Weil et B. Woeffray. 2003. *Paysages ordinaires, De la protection au projet*. Collection architectures et Recherches. Sprimont (Belgique): Mardaga.
- Dion, Y. 1987. *Le multiplicateur régional appliqué à un espace économique de petite dimension*. Thèse de doctorat en économie spatiale. Bordeaux: Université de Bordeaux I, p. 264.
- Donadieu, P. 1995. « Pour une conservation inventive des paysages », in A. Roger (ed.). *La théorie du paysage en France 1974-1994*, Paris: Champ Vallon, pp. 400-423.
- Fischesser, B. et Dupuis, M.F. 1996. « L'identité du paysage, l'expérience du Cemagref ». *Comptes-rendus de l'Académie d'agriculture de France*, 82 (4): 123-132.
- Foltète, J.-C. 2004. « Mesure de la connectivité à travers le maillage spatial » *Revue internationale de géomatique*, 14 (1) : 59-82.
- Garrod, G. et K.G. Willis. 1995. « Valuing the Benefits of the South Downs Environmentally Sensitive Area ». *Journal of Agricultural Economics*, 46 (2): 160-173.
- Hewings, G. 2001. « New Goals for New Rural Policies ». *International Regional Science Review*, 24 (1): 146-160.
- Laganier R., B. Villalba et B. Zuindeau. 2002. « Le développement durable face au territoire : éléments pour une recherche pluridisciplinaire ». *Revue Développement Durable et Territoires*, 1: 1-22.
- Luginbühl Y. 1989. « Paysage élitaires et paysage ordinaires ». *Ethnologie française*, 19 (3): 227-238.
- Marchand M.-J. 1999. *L'économie de la décentralisation, un enjeu financier pour les collectivités locales*. Rennes: Presses Universitaires de Rennes, p. 229.
- Mercier G. 2002. « La norme paysagère, Réflexion théorique et analyse du cas québécois ». *Cahiers de géographie du Québec*, 46 (29): 357-392.
- Michelin Y. 2000. « Le bloc diagramme : une clé de compréhension des représentations du paysage chez les agriculteurs, Mise au point d'une méthode d'enquête préalable à une gestion concertée du paysage en Artense ». *Cybergéo*, 118: 1-14.
- Mignot, J.-P., et Y. Péguy. 1999. *Localisation "révélées" et localisations "déclarées" des activités motrices*. 35e Colloque de l'association de science régionale de Langue française, « Innovation et économie régionale », 1-3 septembre. Hyères.
- Pays d'Ouest Limousin 2004. Diagnostic habitat, Charte intercommunale « Vienne-Glane », Oradour sur Vayres.
- Pecqueur B. 2001. « Qualité et développement territorial : l'hypothèse du panier de biens et de services territorialisés » *Economie Rurale*, 261: 37-49.

- Polzin, P.E. 2001. « Why some states grow Faster than others: New Growth Models for State Economic Policy ». *Growth and Change*, 32: 413-425.
- Rambonilaza, M. 2004. « L'évaluation environnementale : l'exemple de la demande de paysage ». *Problèmes économiques*, 2863: 15-21.
- Rioux, J., et J. Schofield. 1990. « Economic Impact of a Military Base on its Surrounding Economy: The Case of C.F.B. Esquimalt, Victoria, British Columbia ». *Canadian Journal of Regional Science*, 13 (1): 47-61.
- Roger A. 1998. *Court traité du paysage*. Paris: Gallimard.
- Rudzitis G. 2002. « Amenities Increasingly Draw People to the Rural West ». *Rural Development Perspectives*, 14 (2): 9-13.
- Trendle, B. 2001. « Formulating an economic base model : an application of time series techniques to North Queensland employment data ». *Australasian Journal of Regional Studies*, 7 (3): 353-370.
- Ver Eecke. 1999. « Public Goods: An Ideal Concept ». *Journal of Socio-Economics*, 28: 139-156.
- Vollet, D. 1998. « Estimating the Direct and Indirect Impact of Residential and Recreational Functions on Rural Areas: An Application to Five Small Areas of France ». *European Review of Agricultural Economics*, 25: 528-549.
- Vollet, D., et Y. Dion. 2001. « Les potentialités des modèles de la base pour guider la décision publique ». *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, 2: 179-196.
- Wilson, J.H. et R. Raymond. 1973. « The Economic Impact of a University Upon the Local Community ». *The Annals of Regional Science*, 7 (2):, 130-142.

## Annexe



**FIGURE A1** Vue aérienne du bourg de Rochechouart  
Source : pays de la Météorite



**FIGURE A2** Paysage à proximité du bourg  
Source : pays de la Météorite



**FIGURE A3** Un exemple de petit patrimoine : un pont gothique  
Source : Pays de la Météorite